

Lausanne, octobre 2025

Stratégie drogues et espace public de la ville de Lausanne

Jonathan Chavanne
Frank Zobel

Impressum

Compléments d'information : Frank Zobel, tél. +41 (0)21 321 29 60
fzobel@addictionsuisse.ch

Réalisation : Jonathan Chavanne, Frank Zobel

Graphisme/mise en page : Addiction Suisse

Copyright : © Addiction Suisse Lausanne 2025

Table des matières

1	Introduction.....	2
1.1	Problématique	2
1.2	Réponses et limites	2
2	Stratégie	3
2.1	Valeurs	3
2.2	Buts et axes d'interventions	3
2.3	Objectifs opérationnels	4
2.4	Délégation et responsabilités	6
2.5	Chargée-e de la stratégie	6
2.6	Organes de pilotage et de coordination	7
2.7	Développement d'un outil de suivi et d'évaluation	8
	2 buts, 3 axes, 6 objectifs, 5 instances pilotages, 2 systèmes de monitoring	9
3	Annexes.....	10

1 Introduction

1.1 Problématique

La Suisse est confrontée à des problèmes récurrents liés à la consommation et au trafic de drogues illégales depuis les années 1970. Après une grave crise liée à la diffusion de l'héroïne et à l'apparition du VIH/Sida dans les années 1980 et 1990, elle a changé sa politique drogue en adoptant le paradigme des 4 piliers (prévention, traitement, réduction des risques et application de la loi). Cette politique a été soutenue par 68% des votantes et votants lors d'un référendum en 2008.

Le canton de Vaud a été, en comparaison avec certains cantons alémaniques et avec Genève, assez lent à mettre en place cette politique. Il l'a fait une première fois dans les années 1990 en développant les programmes d'échange de seringues et de prescription de méthadone. Il a ensuite fallu attendre 2018 pour que soient mises en place d'autres mesures phares de la politique des 4 piliers comme la prescription médicale d'héroïne, les espaces de consommation supervisés et, plus récemment, le drug checking.

Depuis quelques années, la politique drogue suisse est confrontée à de nouveaux défis liés notamment à la hausse du trafic de cocaïne, à la consommation de crack et à la situation sociale et sanitaire de certaines populations locales et migrantes. Cette problématique touche les principales agglomérations du pays (Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zürich), mais aussi des communes plus petites comme Coire, Brugg ou Yverdon. Elle se manifeste notamment par une hausse des violences, des incivilités et de la petite criminalité. Cette dynamique ne touche d'ailleurs pas que la Suisse mais aussi les pays voisins.

1.2 Réponses et limites

La ville de Lausanne a développé, avec l'appui du canton, différentes mesures pour répondre à cette situation critique. Elle a notamment mis en place un premier puis un second espace de consommation supervisé, développé le travail social dans l'espace public, soutenu des programmes occupationnels, renforcé les activités d'assainissement de l'espace public, réorganisé sa police municipale et multiplié les activités de coordination entre les services et institutions concernés. Ces mesures ont permis d'atténuer certains problèmes mais la situation reste toujours insatisfaisante.

L'un des éléments d'insatisfaction concerne l'espace public. Le trafic de drogues (deal de rue) y est très présent depuis plusieurs décennies malgré les mesures développées par le canton (dispositif Strada) et les multiples interventions répressives ou dissuasives mises en œuvre par la police municipale. Un autre sujet d'insatisfaction, particulièrement ces dernières années, concerne la consommation de drogues dans l'espace public ainsi que les incivilités (abandon de matériel de consommation, dégradations, etc.) qui lui sont parfois liées. La petite criminalité associée à la consommation, notamment les vols, a aussi un impact négatif sur le bien-être et la sécurité dans l'espace public.

En parallèle, la situation de certaines personnes qui consomment des drogues se détériore rapidement. L'accès à la cocaïne n'a jamais été aussi facile et les possibilités de traitement efficaces restent limitées. Les personnes concernées sont aussi plus difficiles à rejoindre du fait de leurs consommations intensives et de leur mobilité.

2 Stratégie

La situation critique actuelle invite la municipalité à redéfinir certains éléments de sa stratégie vis-à-vis des drogues et de l'impact de cette problématique sur l'espace public. Cette démarche se réalise par :

- La définition d'axes prioritaires
- L'adoption d'objectifs opérationnels
- L'adaptation des missions des institutions et services concernés
- La clarification et l'attribution des responsabilités pour les différents axes d'intervention
- La création d'un poste de coordination de la mise en œuvre de la stratégie
- L'adaptation des organes de pilotage stratégiques et opérationnels

Il s'agit par ces biais d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du dispositif, de le rendre plus efficace, et par ce biais de réduire les problèmes liés à la drogue et de pacifier l'espace public.

2.1 Valeurs

Réduire les problèmes liés aux drogues et leur impact sur l'espace public à Lausanne relèvent de la responsabilité conjointe de la Confédération, du Canton et de la Ville. Ensemble, ils doivent œuvrer pour améliorer la situation et répondre aux nouveaux enjeux que pose ce qu'on l'on nomme communément la « crise du crack ».

Pour la municipalité, il importe que les valeurs suivantes guident l'action dans ce domaine :

- 1) Favoriser le bien-être de l'ensemble des habitant·e·s de Lausanne
- 2) Offrir des espaces publics sûrs et accessibles à toutes et tous
- 3) Aider les personnes vulnérables en appliquant la politique fédérale des 4 piliers

Il importe aussi que toutes les institutions, tous les services et toutes les autorités collaborent et se coordonnent autour d'objectifs partagés. De l'avis de la municipalité, il existe une importante marge d'amélioration à ce niveau.

2.2 Buts et axes d'interventions

La problématique des drogues et son impact sur l'espace public à Lausanne mobilisent un grand nombre de partenaires sur le terrain et dans les administrations. La Ville et le Canton travaillent en effet à offrir un large éventail de prestations permettant de répondre aux multiples enjeux qui y sont associés. Toutes ces actions sont orientées, le plus souvent conjointement, vers deux buts généraux :

- Améliorer la qualité de vie dans l'espace public
- Réduire les problèmes liés aux drogues

Il manque toutefois une vision commune partagée par ces partenaires et les actions des uns et des autres tendent parfois à s'éparpiller plutôt que de s'additionner pour atteindre ces buts. Pour y remédier, la municipalité a défini trois axes stratégiques prioritaires et d'importance égale, auxquels tous les partenaires doivent contribuer conjointement.

Axe 1 : L'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des populations vulnérables consommatrices de drogues

La ville souhaite renforcer son aide aux personnes vulnérables consommatrices de drogues qui vivent sur son territoire en proposant, avec le Canton, un dispositif coordonné de mesures sociales et sanitaires. Ce dispositif doit inclure des mesures d'accueil mais aussi d'accompagnement et de prise en charge étroitement coordonnées entre elles. La ville souhaite en particulier une collaboration et coordination plus efficace entre les 4 piliers de la politique drogue pour mieux aider les personnes qui sont en situation de vulnérabilité. Elle requiert de tous les partenaires une posture pragmatique plutôt qu'idéologique, orientée sur les résultats.

Axe 2 : La réduction des incivilités et des infractions liées à l'usage de drogue dans l'espace public

Une situation de vulnérabilité n'exempt pas des devoirs collectifs. Les incivilités dans l'espace public et les infractions liées à la consommation de drogues ne doivent donc pas être acceptées et la ville attend de l'ensemble des partenaires de la politique drogue qu'ils s'approprient cet objectif et qu'ils mettent en œuvre des mesures préventives, y inclus celles d'offrir des alternatives (emplois, lieux de vie), pour que les délits et incivilités se réduisent significativement. La population lausannoise, qui contribue largement au financement des mesures sociales et policières de la politique drogue, peut raisonnablement attendre des services de la ville et de toutes les institutions subventionnées qu'ils s'engagent pour pacifier et sécuriser l'espace public.

Axe 3 : La réduction de la présence et de la visibilité du marché des drogues dans l'espace public

Le trafic et la vente de drogues dans l'espace public constituent des actes illégaux auquel les habitant-e-s de Lausanne, comme ceux et celles d'autres villes du canton, sont malheureusement exposés depuis de nombreuses années. Cette longévité montre qu'il n'y a pas de réponses simples à cette problématique puisque de multiples approches répressives et dissuasives ont été testées sans résultats durables. On peut toutefois observer que la réponse à la problématique du « deal de rue » s'est généralement faite à travers des mesures policières et judiciaires *ad hoc*, souvent ponctuelles, plutôt qu'à travers une stratégie intersectorielle et à long terme. La ville souhaite adopter une telle approche pour le futur et attend, là aussi, que l'ensemble des partenaires du dispositif drogues contribuent avec leurs moyens à la réduction de la visibilité du trafic de drogue dans l'espace public.

2.3 Objectifs opérationnels

Afin de concrétiser ces trois axes stratégiques, la ville propose six objectifs opérationnels basés sur l'analyse des données existantes. Ces objectifs opérationnels définissent des cibles, permettent le pilotage du dispositif mais aussi d'informer la population et les instances politiques sur les progrès réalisés ou non. Ces objectifs ne sont pas attribuables à un axe stratégique spécifique mais ont été définis de manière transversale pour maximiser l'impact du dispositif.

1. Améliorer l'accompagnement des personnes vulnérables qui consomment des drogues

Il n'existe pas de données qui permettent de connaître le nombre précis des personnes en situation de vulnérabilité qui consomment des drogues à Lausanne. En utilisant les données récoltées par Unisanté pour le canton et la ville, on peut faire l'hypothèse qu'environ 1'500 à 2'000 personnes par année, dont les trois quarts consomment des stupéfiants et/ou de l'alcool tous les jours, fréquentent la ville, avec une grande majorité de personnes qui vivent à Lausanne ou ailleurs dans le canton de Vaud. La ville, en collaboration avec le canton, souhaite continuer à offrir des lieux et prestations d'accueil de base (nourriture, vêtements, hébergement d'urgence, activités occupationnelles ou rémunérées) pour ces

personnes mais entend aussi développer davantage leur accompagnement vers une prise en charge médicale et sociale. Cela se traduit notamment par les deux objectifs suivants.

2. Une augmentation de la part qui bénéficie d'un traitement de l'addiction

Les données disponibles suggèrent qu'environ 50% des personnes en situation de vulnérabilité qui consomment des drogues bénéficient d'un traitement, principalement de substitution aux opiacés. Par son action et celle du canton, la ville entend améliorer cette proportion et encourager toutes les formes de traitement efficaces pour la dépendance à la cocaïne et au crack.

3. Augmenter la part qui dispose d'un logement et a accès à un revenu légitime.

Les données disponibles suggèrent qu'un tiers des personnes en situation de vulnérabilité qui consomment des drogues n'ont pas de logement fixe. La proportion est la même pour celles qui tirent un revenu de la vente de drogues, de la prostitution ou de la mendicité. La ville entend, en collaboration avec le canton, réduire ces proportions en favorisant l'hébergement, en facilitant l'accès à l'emploi, aux demandes d'aides sociales ou l'accès à de petits jobs.

4. Réduire la part des personnes qui consomment des drogues dans l'espace public

Un tiers des personnes en situation de vulnérabilité qui consomment des drogues interrogées dans le cadre de l'enquête PAPU déclarent consommer des drogues principalement dans un lieu ou un espace public. La mise en place des espaces de consommation a sans doute permis de réduire cette proportion mais la diffusion de la consommation de crack a eu un effet inverse en raison de la fréquence et de la facilité d'utilisation. La ville souhaite donc, en collaboration avec le canton, s'engager par des mesures protectrices (accueil, accompagnement, traitement, hébergement, etc.) mais aussi préventives (patrouilles de police, travail social de rue, aménagement urbain) à réduire la part des personnes qui consomment dans l'espace public.

5. Réduire les déchets, incivilités et délits liés à la consommation de drogue dans l'espace public

Différents systèmes d'indicateurs ont été conçus par la police municipale et par l'observatoire de la sécurité et des discriminations de la ville pour évaluer le nombre et l'évolution de certaines incivilités et de certains délits. Malheureusement, ces dispositifs ne permettent pas encore de piloter le dispositif en vue d'une réduction de l'abandon de matériel de consommation, des dégradations, des vols ou d'autres délits liés à la consommation de drogues. La ville, en collaboration avec le canton, souhaite développer une véritable stratégie, avec des outils de pilotage et de monitoring, pour réduire leur nombre de façon significative.

6. Réduire le nombre de personnes visibles qui vendent des drogues dans l'espace public

La police municipale estime qu'actuellement environ 70-80 personnes s'adonnent chaque jour à la vente de stupéfiants dans l'espace public au centre-ville de Lausanne. La ville, en collaboration avec le canton, souhaite réduire ce nombre en évitant que les individus se répartissent dans d'autres quartiers de la ville. Pour cela, elle entend mettre en place une stratégie intersectorielle à long terme impliquant non seulement la police et la justice, mais aussi les services sociaux et ceux de l'aménagement urbain. L'objectif est non pas de faire disparaître la vente de drogues dans l'espace public mais de la réduire par une stratégie de prévention et dissuasion diversifiée et portée par tous les partenaires.

2.4 Délégation et responsabilités

Le réseau lausannois et vaudois des institutions actives dans le domaine des addictions est très diversifié et propose un large éventail d'activités et de prestations. Aujourd'hui, de très nombreux services et prestations sont offerts mais il est essentiel de mieux les coordonner et de rendre le dispositif plus efficace. Afin de garantir une mise en œuvre réussie de la stratégie, la ville va attribuer de nouvelles responsabilités en matière de coordination et de pilotage pour chacun des axes d'interventions mentionnés plus haut. Les institutions chargées de cette coordination auront pour tâche d'analyser les missions et activités de chaque structure ou prestation concernée et de proposer des plans d'action, des mesures et de nouvelles pistes afin d'atteindre les objectifs qui ont été fixés. Compte tenu de l'interconnexion entre les différents axes d'interventions, les responsables de leur coordination devront aussi agir en cohérence avec les analyses et plans d'actions des autres.

Axe 1 : L'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des populations vulnérables consommatrices de drogues

La coordination des interventions liées à cet axe est confiée au *Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité*, au sein de la *Direction des sports et de la cohésion sociale*. Sachant que de nombreuses prestations de cet axe relèvent de la responsabilité et du financement du Canton de Vaud, le SISF s'associera avec les responsables cantonaux afin d'assurer la coordination et l'amélioration du dispositif.

Axe 2 : La réduction des incivilités et des infractions liées à l'usage de drogue dans l'espace public

L'*Observatoire de la sécurité et des discriminations* de la Direction de la sécurité et de l'économie, qui œuvre déjà sur cette thématique, aura la responsabilité de coordonner les activités liées à cet axe qui impliquent une multitude d'acteurs relevant de la sécurité, de la santé, de l'aménagement et de la propreté urbaine, et des affaires sociales.

Axe 3 : La réduction de la présence et de la visibilité du marché des drogues dans l'espace public

La coordination de cet axe d'interventions, qui relève de la loi sur les stupéfiants, est confié à la *police municipale* qui devra activement impliquer les autres acteurs de la politique drogue dans celui-ci. Il est en effet attendu que cet axe devienne beaucoup plus transversal qu'il ne l'a été dans le passé.

2.5 Chargée·e de la stratégie

Près d'une centaine de services et d'institutions, municipaux, cantonaux ou privés, sont d'une manière ou d'une autre impliqués dans la gestion de la problématique des drogues et/ou celle de l'espace public à Lausanne. Cette multiplicité et diversité, riche en expériences, tend forcément à créer des zones d'imprécision, de chevauchement ou de vide dans l'attribution des tâches et dans la prise de responsabilités, ce qui peut nuire à l'efficacité et à la cohérence de l'action collective.

La ville souhaite donc aussi désigner une personne disposant d'une légitimité transversale, sous la responsabilité de la secrétaire générale ou du secrétaire général rattaché·e au Syndic, dont le rôle est de s'assurer que chaque institution remplisse son rôle pour que la stratégie soit mise en place et atteigne ses objectifs.

En centralisant la gouvernance du dispositif, la ville souhaite dépasser les logiques sectorielles pour construire une action collective capable de s'adapter rapidement à une problématique en constante évolution et pour concilier au mieux les impératifs de santé, de cohésion sociale et de sécurité.

Missions du·de la chargé·e de la stratégie

- Avoir une vision complète des problèmes, des parties prenantes, et des solutions envisageables.
- Veiller à l'application coordonnée de la stratégie sur le terrain, en facilitant les relais entre les niveaux politiques et opérationnels
- S'assurer que les décisions prises soient appliquées, indépendamment de l'axe, du service ou du prestataire impliqué.
- Interpeller et informer le niveau politique/stratégique au sujet de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et des opportunités et difficultés rencontrées.
- Agir au bon niveau (opérationnel, tactique, stratégique) en fonction de la nature du problème.
- Proposer des adaptations de prestations en fonction des besoins identifiés.
- Gérer les zones grises de responsabilités, en traitant ou en attribuant les situations ou dossiers qui ne sont pas encore pris en charge.
- Favoriser la mise en œuvre de solutions rapides et ciblées, en animant des cellules opérationnelles capables d'intervenir à travers des actions simples, et localisées.
- Analyser et améliorer les données (monitorage) existantes et utiles à l'évaluation de la situation et aux réponses à apporter.
- Participer à l'ensemble des délégations municipales pouvant impactées ou être impactées par la stratégie drogue et espace public.

2.6 Organes de pilotage et de coordination

La Ville de Lausanne a mis sur pied divers organes de gouvernance pour la problématique des drogues et de l'espace public. Avec la nouvelle stratégie, elle souhaite les adapter afin d'améliorer leur fonctionnement individuel et conjoint.

La mission de pilotage politique et stratégique reste attribuée à la **délégation municipale** représentée par les conseillères et conseillers municipaux responsables du secrétariat municipal, des services de l'Inclusion et actions sociales de proximité, du social, du corps de police, de la propreté urbaine et des aménagements des espaces publics. Sa tâche est de s'assurer, sur la base des rapports du chargé de stratégie et des coordinateur·trices des axes d'interventions, que la stratégie est mise en place et qu'elle atteint ses objectifs.

Le **bureau de suivi hebdomadaire** sera chargé du pilotage opérationnel. Composé des secrétaires généraux·ales des directions précitées ainsi que des responsables des différents services, cette instance a pour principale mission de traduire les orientations stratégiques en plans d'actions concrets appliqués par les services et institution sur le terrain. C'est la courroie de transmission entre le niveau politique et stratégiques et le niveau opérationnel.

La mise en œuvre des actions ponctuelles sur le terrain est élaborée et suivie par la **cellule de coordination hebdomadaire**. Les responsables des instances et des services les plus directement concernés par la stratégie participeront à cet organe. Chaque situation qui mérite une action s'accompagnera systématiquement d'une mesure qui sera évaluée la semaine suivante. Cet organe est donc orienté sur la recherche de solutions. La ou le chargé·e de la stratégie présidera cet organe qui réunira aussi les responsables des principales institutions et services concernés.

Finalement, la Ville de Lausanne tient à maintenir des échanges avec l'ensemble du dispositif. C'est pourquoi une **plateforme d'échange opérationnelle** se réunira mensuellement afin d'échanger sur les problèmes rencontrés et les actions nécessaires. Pour qu'une stratégie soit portée par toutes et tous, elle doit être comprise et intégrer les différents points de vue.

La problématique à laquelle répond cette stratégie touche une multitude de domaines d'action, c'est pourquoi une attention particulière sera portée à l'intégration des parties prenantes pertinentes dans chacun de ces organes afin de garantir la réponse la plus adéquate et efficace.

2.7 Développement d'un outil de suivi et d'évaluation

Toute stratégie accompagnée d'objectifs doit pouvoir être suivie pour connaître ses résultats. Les objectifs doivent idéalement être quantifiables et évalués à l'aide de données fiables. La Délégation municipale aura pour mission d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées à travers des indicateurs clés permettant, chaque année, de dresser un bilan de la situation et de son évolution. Un outil de pilotage stratégique sera développé à cet effet.

Pour le suivi hebdomadaire, un outil de pilotage opérationnel devra aussi permettre d'analyser l'impact des mesures prises. Il importe de professionnaliser l'action à l'aide d'instruments permettant de juger de manière objective de la résolution des problèmes et de l'impact des mesures prises.

Il existe actuellement diverses sources de données qui ne répondent pas suffisamment aux besoins liés au pilotage de cette stratégie. Une instance externe, experte dans l'élaboration et l'analyse de données, sera mandatée pour développer les indicateurs nécessaires au pilotage stratégique et opérationnel. Elle s'appuiera sur les projets pilotes menés par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations et par la police municipale, ainsi que sur l'expertise obtenue à l'aide des projets tels que le PAPU Vaudois ou le monitoring des espaces de consommation sécurisés.

2 buts, 3 axes, 6 objectifs, 5 instances pilotages, 2 systèmes de monitoring

La Ville de Lausanne se dote d'une nouvelle stratégie drogues et espace public qui vise deux buts : l'amélioration de la qualité de vie dans l'espace public et la réduction des problèmes liés aux stupéfiants.

Cette stratégie est mise en œuvre à travers trois axes d'interventions :

- Axe 1 : L'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des populations vulnérables consommatrices de drogues
- Axe 2 : La réduction des incivilités et des infractions liées à l'usage de drogue dans l'espace public
- Axe 3 : La réduction de la présence et de la visibilité du marché des drogues dans l'espace public

La complexité de la problématique exige que l'ensemble du dispositif partage une vision commune en accord avec la stratégie. Six objectifs opérationnels permettront d'y répondre.

Afin d'organiser et de coordonner cette stratégie, des coordinations responsables de chacun des axes d'interventions ont été définies. Ils doivent notamment s'assurer de la coordination avec les services du canton et réunir l'ensemble des acteurs qui concernent leur axe pour les faire travailler ensemble pour atteindre les buts et objectifs opérationnels de la stratégie. Un·e chargé·e de stratégie est aussi nommé·e pour garantir la mise en œuvre de l'ensemble de la stratégie et assurer la transversalité des actions.

Quatre organes de gouvernance veilleront à la coordination de la mise en œuvre de la stratégie et à la répartition des tâches sur le terrain. Finalement, des outils de monitoring et de pilotage seront développés avec l'aide d'une expertise externe.

3 Annexes

3.1 Sources d'informations

Pour formuler l'ensemble des propositions de ce document, l'ensemble des sources ci-dessous ont été consultées :

- Sources de données existantes : GT indicateurs (police Lausannoise), statistique policières annuelles, PAPU, statistiques TAO, statistiques ESE/EPsm, statistiques Fondation (ABS, Mère Sofia), diverses études (évaluation ECS, monitorstup/Marstup, ...)
- Préavis municipaux et divers plans d'action (services de la Ville)
- Rencontres avec des institutions/prestataires
- Examen autres cantons/villes (Berne, Bâle, Zürich)
- Organes de coordination et gouvernance de la Ville de Lausanne : cellule de coordination hebdo., bureau de suivi opérationnel hebdo., instance opérationnelle, plateforme cantonale « santé, sécurité publique et addictions » (VD)

PAPU

L'étude PAPU (Pointage Annuel du Profil des Usagères et Usagers) s'inscrit dans le cadre des actions de santé publique et sociales pour lutter contre les méfaits de la consommation d'alcool, de stupéfiants et de médicaments non prescrits du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du canton de Vaud. Elle a pour but de récolter les données nécessaires au renseignement régulier des indicateurs concernant le profil des usagers des centres à bas-seuil d'accès (CABS) pour les consommatrices et consommateurs de substances psychoactives du canton: La Fondation ABS à Lausanne (la Terrasse, le Passage, le Distribus, l'Antenne et l'Espace de consommation sécurisé), Zone Bleue à Yverdon, Entrée de Secours à Morges et à Nyon et la Fondation AACTS à Vevey.

L'étude PAPU est une enquête anonyme, transversale et multicentrique.

ABS

La Fondation ABS est engagée auprès des personnes concernées par une consommation problématique de produits psychotropes. La Fondation ABS gère un dispositif de réduction des risques offrant des prestations d'accueil et d'aide à la survie sociale et sanitaire. Garantir un accès facilité, un accueil bienveillant et non discriminant, à ces prestations essentielles représente l'objectif central autour duquel peuvent se construire les projets des personnes concernées.

Dans le cadre de son mandat, la Fondation ABS enregistre (à travers un pseudo) chaque personne souhaitant bénéficier de ses services. La Fondation monitoré également l'ensemble des fréquentations de ses prestations notamment les espaces de consommation sécurisés.

TAO

Les personnes souffrant d'une dépendance aux opioïdes peuvent bénéficier depuis plus de 30 ans dans le canton de Vaud d'une prise en charge par des professionnel·les de santé spécialement formé·es. Cette prise en charge est régie par le droit fédéral et cantonal³. Elle consiste notamment en une évaluation de la situation personnelle, la prescription d'un traitement agoniste (opioïdes, DAM, benzodiazépines ou Z-drugs), de co-médications si elles sont jugées nécessaires et d'un bilan médical lié aux risques spécifiques de ces personnes³. Dans le canton de Vaud, les professionnel·les de santé qui assurent cette prise en

charge doivent en faire la demande auprès du médecin cantonal, au début du traitement, puis tous les douze mois durant le suivi, et annoncer toute fin de traitement, en passant par une plateforme en ligne. Les données relatives à ces demandes sont analysées par Unisanté.

Monitoring des doléances écrites et Monitoring des signalements insalubrités WC et espace public (Observatoire de la sécurité)

Il (ce monitoring) vise à mettre à disposition mensuellement les données utiles à la décision stratégiques et opérationnelles en matière de cohabitation dans l'espace public et de réduction des risques socio-sanitaires pour les personnes toxicodépendantes à Lausanne.

Il s'agit d'un processus continu de collecte, d'analyse et de documentation de données quantitatives et qualitatives, issues de différentes sources de données (incl. différents acteurs), permettant le suivi de la situation en matière de consommation dans l'espace public.

Monitoring espace public de la police (Pôle stratégique et GT Indicateurs)

Le monitoring ORDRE est conçu comme un suivi de l'activité policière dans l'espace public (en lien avec la problématique drogue). Cette démarche tend vers l'établissement de tableaux de bords globaux, utiles au pilotage stratégique de l'institution mais aussi pour des retours auprès du personnel, de la population et des autorités afin d'illustrer l'effort consenti et les résultats obtenus dans ce champ.

3.2 Listes des institutions et services principaux

Plus d'une centaine d'institutions ou de services de la Ville ont été recensés, avec un lien plus ou moins direct avec la problématique abordée dans cette stratégie. Parmi l'ensemble de ces prestataires, 33 structures principales ont été retenues. Pour chacune d'elles, l'origine des sources de financement est précisée, qu'il s'agisse de la Municipalité de Lausanne ou du Canton de Vaud.

Prestataires	Pop. Vuln.	Incivilité / infrac.	Deal de rue	Subv. Principale
A				
Aumonerie de rue L'Ancre	x			Privé
C				
CHUV (Départ, urg. Psychia.)	x			VD
CHUV (SMA, USIC, Filière Riponne)	x			VD
Clinique La Maiterie	x			Privé
D				
Domaine médiation urbaine, accueil et sécurité (DoMAS correspondant de nuit et agent d'accueil et de sécurité)	x	x	x	Lausanne
E				
EMUS	x			VD
Equipe sociale de rue Lausanne (SISP)	x	x		Lausanne
Eveil et Sport'Ouvert	x			Lausanne/VD
F				

Fondation ABS (ECS, Terrasse, Passage)	x	x		Lausanne/VD
Fleur de pavé	x			Lausanne/VD
Fondation Mère Sofia (L'Echelle, soupe populaire, Macadam)	x	x		Lausanne/VD
Fondation de l'Orme (housing first, Le Rôtillon) et Fondation Bois-Gentil (résidence Vallon, Villa Ruchonnet), Les Oliviers	x			VD
H				
Hébergement d'urgence ville (Abri PC, Tivoli 12, Marmotte, SleepIn, SaintMartin)	x	x		Lausanne/VD
L				
Le Relais (Relaids)	x	x		Lausanne/VD
Le Levant (CAP, CASA, CEFIL, Foyer des Lys, Housing First, OSAD, Soleil Levant)	x			VD
L'Espace (SISP)	x			Lausanne
Fondation PolyVal (reprise Olbis les Ateliers)	x			VD
M				
Mon instant à moi	x			privé
Maraude	x			privé
N				
Narcotique anonyme	x			privé
O				
Observatoire de la sécurité et des discrimination		x	x	Lausanne
Office d'exécution des peines				
P				
Police municipale - police judiciaire/Bstup		x	x	Lausanne
Police municipale - Division sécurité urbaine/ unité d'intervention et d'actions de proximité	x	x	x	Lausanne
Police cantonale		x	x	VD
S				
sécurité du Flon	x	x	x	privé
Service de la propreté urbaine (PUR)	x	x		Lausanne
Service de la mobilité et aménagement espace public (MAP)	x	x	x	Lausanne
service urbanisme (SPADOM) - Unité «projets urbains» et Commission de salubrité	x	x	x	Lausanne

Service sociale Lausanne	x			Lausanne
Service des curatelles et tutelles professionnelles	x			Vaud
SystmD	x	x		Lausanne
T				
TL - transport Lausannois		x	x	privé

3.3 Missions des institutions et des services principaux

Pour classer les institutions et services au sein de la stratégie, leur mission respective doit être déterminée. Les 4 piliers de la politique drogue suisse et les prestations définies par la norme qualité QuaThéDA de l'OFSP ont servi de référence à la ville pour établir des catégories de prestations.

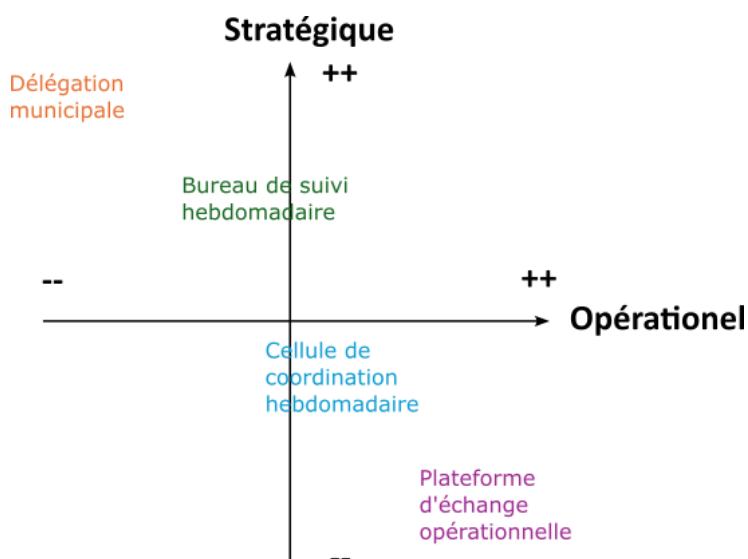
- Conseils et accompagnement (orientation, conseil juridiques, aide administratif, aide au logement)
- Assistance de base (Accueil, soin de base, repas, hygiène, occupation/activités, remise matériel stérile)
- Consommation sécurisée
- Sécurisation de l'espace public (matériel stérile, prévention incivilités, ...)
- Traitement et/ou consultation
- Prévention (overdose, santé, substance, ...)
- Logement (urgence, institution, housing-first)
- Programmes de réinsertion sociale et professionnelle
- Application de la loi sur les stupéfiants (LStup)
- Qualité de vie dans l'espace public

Une fois les missions attribuées, l'implication des prestataires peut être classée par axe. Seuls les acteurs principaux sont représentés.

Prestataires principaux	CHUV/SMA	DoMas (CN, AAS)	Equipe sociale de rue - ville (SISP)	ABS	Relais (Le Relais)	Police jud./ BStup	DSU/ unité d'intervention	PUR	SystmD
Axe 1 : Prise en charge pop. vuln.	Conseil et accompagnement Traitement et/ou consultation		Assistance de base Prévention	Assistance de base Consommation sécurisée	Assistance de base				Assistance de base Programmes de réinsertion sociale et professionnelle
Axe 2 : Réduire incivilité/infractions dans l'esp. publ. liées à la consommation	Prévention	Sécurisation de l'espace public		Programme de réinsertion sociale et prof.			Sécurisation de l'espace public	Sécurisation de l'espace public	Sécurisation de l'espace public Qualité de vie dans l'espace public
Axe 3 : Réduire visibilité du marché des drogues en rues						Application de la loi sur les stupéfiants	Qualité de vie dans l'espace public		

3.4 Positionnement organes de pilotage et de coordination

Les quatre organes proposés sont positionnés selon leur niveau stratégique et/ou opérationnel. La Délégation municipale, organe stratégique supérieur, assure le pilotage et l'évaluation, tout en pouvant intervenir sur des décisions opérationnelles pour les aligner sur la vision municipale. L'instance opérationnelle, qui réunit l'ensemble des prestataires et services impliqués, permet les remontées d'information des partenaires et le partage d'informations par la ville.



3.5 Définition des rôles par organes de pilotage

La municipalité souhaite attribuer un rôle aux différentes parties prenantes de la stratégie dans chacun des organes de gouvernance. La définition des différents rôles est la suivante :

R - Réaliser	A – Approuver	C - (être) Consulté	I – (être) Informé
Personne responsable d'accomplir une tâche et/ou faire mener à bien la tâche à l'aide des collaborateur·trice·s terrains	Personne qui supervise et est imputable de la réalisation de la tâche	Personne à consulter car possède une expertise, elle donne son avis avant qu'une décision ne soit prise	Personne qui doit être tenue informé du progrès ou de l'avancement de la tâche, peut remonter des problèmes
En cas de manque de moyen, il s'adresse à A	Cette personne est tenue responsable de la réussite ou de l'échec d'une tâche vis-à-vis de son supérieur (municipalité → conseil communale)	Ces personnes sont tenues d'agir/répondre à la consultation	Définir le niveau des informations et la fréquence, pas d'attente d'action en retour

La répartition des rôles dans les organes de pilotage et de coordination est la suivante :

	Municipaux*	Secré. généraux·ales*	chef·fe de service*	Chargé·e stratégie	Responsable par axe	Chef·fe·s d'unité ou délégué·e·e*	Représentant·e·s cantonaux, secteur parapublic
Délégation munici.	A	R	C	C			
Bureau de suivi heb.		A	R	R	C		
Cellule de coord. heb.				A	C	R	R
Plateforme d'échange				A			I

* Seules les services/institutions impliqués dans la stratégie participeront aux différents organes.